



ASSOCIATION DES INGÉNIEURS  
ET TECHNICIENS EN  
CLIMATIQUE, VENTILATION ET FROID



AIMCC  
Association française des industries  
des produits de construction

Athermys®  
1<sup>er</sup> RÉSEAU DE BUREAUX D'ÉTUDES



effinergie  
Efficacité énergétique  
et confort dans les bâtiments



PROMOTELEC  
SERVICES  
Solutions pour un habitat durable, adapté et efficace



Madame Barbara POMPILI  
Ministre de la Transition écologique  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Madame Emmanuelle WARGON  
Ministre déléguée chargée du Logement  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Paris, le 26 mars 2021

## Objet : Attestations relatives à la RE2020

Madame la ministre de la Transition écologique,  
Madame la ministre déléguée chargée du Logement,

Les organisations signataires œuvrent depuis de nombreuses années en apportant leur expertise et leur expérience pour l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments. Conscients que la construction représente un contributeur majeur de l'impact carbone de notre pays nous souhaitons soutenir votre ambition pour la mise en place d'une réglementation ambitieuse.

Les annonces que vous avez faites, le 18 février dernier, sur les principaux éléments de la réglementation RE2020 vont dans ce sens et nous saluons l'initiative dont vous avez fait preuve pour limiter la consommation énergétique des bâtiments et engager le monde de la construction sur la voie du bas carbone en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Une réglementation ambitieuse n'a de sens que si elle est appliquée et cela dès l'amont des projets pour les concevoir de façon judicieuse. Ainsi, nous souhaitons insister sur l'importance des attestations du PC à la livraison du bâtiment pour garantir l'atteinte de ces objectifs ambitieux visés.

Les sociétés d'ingénierie et bureaux d'études constatent être sollicités beaucoup plus en amont des opérations depuis que les attestations PC sont exigées ce qui leur permet d'intervenir pour améliorer les projets. Ils déplorent cependant que lorsqu'ils sont sollicités par des maîtrises d'ouvrage non professionnelles, la mise à jour de l'étude thermique ne leur soit pas confiée en phase conception (PRO-DCE) et ils ne sont rappelés qu'au moment de la livraison du bâtiment. Malheureusement des modifications rendant le projet non conforme ont souvent été apportées entre temps sans consultation de ces entreprises.

Ainsi la proposition de nos organisations signataires s'apparente à celle présentée lors du dernier groupe de travail de la RE2020 dédié aux attestations, sous le n°3 :

#### **Réalisation d'une attestation en phase Permis de Construire :**

- Affichage des résultats Bbio ; DH et Cep/Cep,nr/lcenergie selon la solution pressentie mentionnée de l'étude de faisabilité sur les approvisionnement en énergie ;
- Engagement du maître d'ouvrage de mettre à jour l'étude énergétique ; de faire réaliser l'étude ACV et de réaliser les vérifications (perméabilité à l'air et ventilation mécanique).

#### **Dépôt du RSEE à l'ouverture de chantier :**

- Sur une plateforme de l'Etat par le maître d'ouvrage (en effet, en promotion, les sociétés d'ingénierie et les bureaux d'études techniques sont rarement missionnés pour poursuivre leur mission en phase chantier, ils ne sont donc souvent pas tenus au courant du démarrage des travaux).

#### **A la DAACT, attestation de fin de chantier :**

- Réalisée par un tiers sur la base d'une visite sur site ;
- Mise à jour des études énergie et carbone si besoin ;
- Indicateurs et exigences de moyens précisés.

Supprimer l'attestation au permis de construire serait préjudiciable car les missions de « pré-calculs » réglementaires ne seront plus réalisées systématiquement, souvent dans un objectif de réduction des dépenses en phase PC. Ainsi, pour de nombreuses opérations, la conception des projets n'intégrera pas les éléments indispensables permettant l'atteinte de ces seuils ambitieux.

L'attestation de fin de chantier n'est pas suffisante, car très peu de maitres d'ouvrage transmettent actuellement ce document et il n'est pas prévu de sanction systématique ou d'amende en cas de non-respect.

Nous rappelons que des instances de l'Etat avaient réalisé des études avant la mise en place des attestations et qu'il en ressortait qu'une majorité de projets n'étaient pas conformes à la réglementation, RT 2005 à l'époque, or la conformité à la RE2020 sera bien plus complexe que pour les RT précédentes.

En vous assurant de notre entière détermination et de notre disponibilité pour contribuer à la finalisation et à la mise en œuvre de cette réglementation, nous vous prions d'agréer, Mesdames les ministres, l'expression de notre haute considération.

#### **Contacts :**

AICVF – Mohamed Abdelmoumene – 06 18 60 38 78 - abdelmoumene\_mo@hotmail.com

AIMCC - Hugues VERITE - 06 16 21 17 15 - hugues.verite@aimcc.org

ATHERMYS - Ange GARCIA - 08 2005 2012 - athermys.bureau@athermys.fr

CINOV INGENIERIE – Damien RACLE – 01 44 30 49 30 – president@ingenierie.cinov.fr

EFFINERGIE - Yann DERVYN – 07 61 98 56 78 – [dervyn@effinergie.org](mailto:dervyn@effinergie.org)

FIEEC – Florence MONIER - [fmonier@fieec.fr](mailto:fmonier@fieec.fr)

ICO – Jean-Pascal ROCHE – 06 08 61 45 08 - [jp.roche@adret.net](mailto:jp.roche@adret.net)

IGNES – Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT- [asperrissin@ignes.fr](mailto:asperrissin@ignes.fr)

PROMOTELEC SERVICES - Mme Florence Delettre –. 01 41 97 42 37 - [florence.delettre@promotelec.com](mailto:florence.delettre@promotelec.com)

SYNTEC INGENIERIE – Christophe LONGEPIERRE – 01 44 30 49 60 – [c.longepierre@syntec-ingenierie.fr](mailto:c.longepierre@syntec-ingenierie.fr)

UNICLIMA – Jean-Paul OUIIN – 01 45 05 70 00 - [jean-paul.ouin@uniclima.fr](mailto:jean-paul.ouin@uniclima.fr)